Garde une partie de tes biens, c'est mieux pour toi !

Ka'b ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate : « Je dis : Ô Messager d'Allah ! Fait partie de mon repentir que je me dépouille de mes biens en aumône pour Allah et Son Messager. » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) répondit : « Garde une partie de tes biens, c'est mieux pour toi ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ka'b ibn Mâlik Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) faisait partie des trois Compagnons qui restèrent en arrière lors de l'expédition de Tabûk, sans hypocrisie ni excuse. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) revint de cette expédition militaire, il les évita et ordonna à ses Compagnons de les éviter. Ils ne cessèrent de l'être jusqu'à ce que leur repentir fût révélé et qu'Allah fût satisfait d'eux, puis que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et les Compagnons le furent aussi. Tellement joyeux de la satisfaction d'Allah envers lui et de l'acceptation de son repentir, Ka'b ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) voulut donner tous ses biens en aumône pour Allah, Exalté soit-Il. Cependant, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui indiqua d'en garder une partie. En effet, Allah, Exalté soit-Il, a su son intention sincère et son parfait repentir, Il lui a pardonné son péché et a passé outre sans qu'il n'accomplisse un tel geste [c'est-à-dire : sans qu'il ne donne tout ses biens en aumône]. Allah ne charge pas une âme plus qu'elle ne peut supporter. Par conséquent, Ka'b ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) dépensa une partie de ses biens par joie de la satisfaction d'Allah, Exalté soit-Il, à son égard et afin qu'il trouve sa rétribution intacte auprès de Lui, tout en gardant l'autre partie. Ainsi, il resta en mesure de subvenir à ses besoins et d'assumer les dépenses obligatoires envers sa personne et celles sous sa responsabilité. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2979